



Réunion publique d'ouverture

27 AVRIL 2022



Joëlle DELRUE

Maire de Lumbres

Pierre BERNARD

Directeur Exploitation Ciments de EQIOM

Jean-Baptiste POINCLOU

Animateur-modérateur

Déroulé de la réunion

De 18h à 20h

- Introduction
- La concertation préalable
- Partie 1 : Le contexte du Programme K6 et de la concertation préalable
- Temps d'échange
- Partie 2 : Le nouveau four, première phase du Programme K6
- Temps d'échange
- Conclusion

Tribune

EQIOM:

- Pierre Bernard, directeur Exploitation ciments
- David Coulon, directeur de l'usine de Lumbres
- Luc Cousin, directeur du Programme K6
- Sylvain Codron, responsable environnement

Garants de la Commission nationale du débat public (CNDP) :

- Anne-Marie Royal
- Jean-Michel Stievenard

EQIOM

Le maître d'ouvrage





Société française produisant des matériaux de construction pour l'ensemble des bâtisseurs et acteurs des travaux publics, tels que le ciment, les granulats ou encore le béton



Un objectif de long terme : **atteindre la neutralité carbone** de la chaîne de valeur ciment et béton d'ici 2050

700 M€ chiffre d'affaires

+de 150

sites de production en France

1500 collaborateurs

La concertation préalable

Une démarche en amont du dépôt des dossiers administratifs :

- Améliorer le projet en tenant compte des contributions des participants
- Travailler à l'insertion territoriale de la future usine

Une saisine de la CNDP décidée par EQIOM afin de :

- Présenter les caractéristiques d'un projet ambitieux et innovant
- Permettre à toutes les parties prenantes de s'informer et de s'exprimer

Une démarche encadrée par la CNDP :

 Placée sous l'égide de deux garant.e.s indépendant.e.s désigné.e.s par la CNDP



Donne lieu à un bilan et à une reddition des comptes par EQIOM



MA PAROLE A DU POUVOIR

La Commission nationale du débat public : qu'est-ce que c'est ?

AUTORITÉ

Habilitée à prendre des décisions en son nom propre



ADMINISTRATIVE

Institution publique



INDÉPENDANTE

Ne dépend ni des responsables des projets, ni du pouvoir politique



Elle défend un droit :

Toute personne a le droit [...] d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement.

Article 7 de la Charte de l'Environnement – rendue constitutionnelle en 2005



Les 6 principes de la CNDP



INDÉPENDANCE Vis-à-vis de toutes les parties prenantes



NEUTRALITÉ Par rapport au projet



TRANSPARENCE
Sur son travail,
et dans son exigence vis-à-vis du
responsable du projet



ARGUMENTATIONApproche qualitative des contributions, et non quantitative



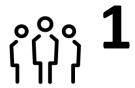
ÉGALITÉ DE TRAITEMENTToutes les contributions ont le même poids, peu importe leur auteur



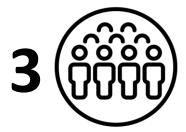
INCLUSIONAller à la rencontre de tous les publics



La concertation préalable, et après?



Les tiers garants publient le bilan de la concertation préalable



La Commission nationale rend un avis sur la qualité de cette réponse 2



Le responsable du projet répond aux enseignements de la concertation



4

Si le projet se poursuit, la concertation avec le public se poursuit également, sous l'égide d'un garant de la CNDP



Qui sont les garants?

Anne-Marie Royal anne-marie.royal@garant-cndp.fr

Jean-Michel Stievenard jean-michel.stievenard@garantcndp.fr

Garantir...

- la qualité et la sincérité des informations diffusées
- la possibilité de s'exprimer librement et par des moyens variés
- le respect des principes et valeurs d'une démarche de participation du public

Les garants ne prennent pas partie sur le fond du projet!



1

Contexte

La cimenterie de Lumbres

Son potentiel et ses atouts

Une cimenterie plus que centenaire

Une cimenterie au **positionnement géographique stratégique**

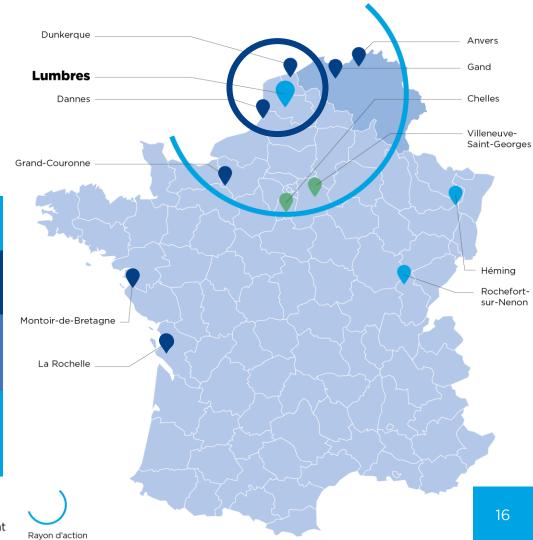
Une cimenterie prioritaire dans la stratégie industrielle d'EQIOM

Une cimenterie au cœur d'un environnement socio-économique favorable

Cimenteries

Centres de broyage du ciment

Centres de distribution du ciment



La cimenterie de Lumbres







1956 et 1965



TONNES DE CIMENT PRODUITES PAR AN

800 000



Vidéo du Programme K6

Consulter la vidéo



Le ciment

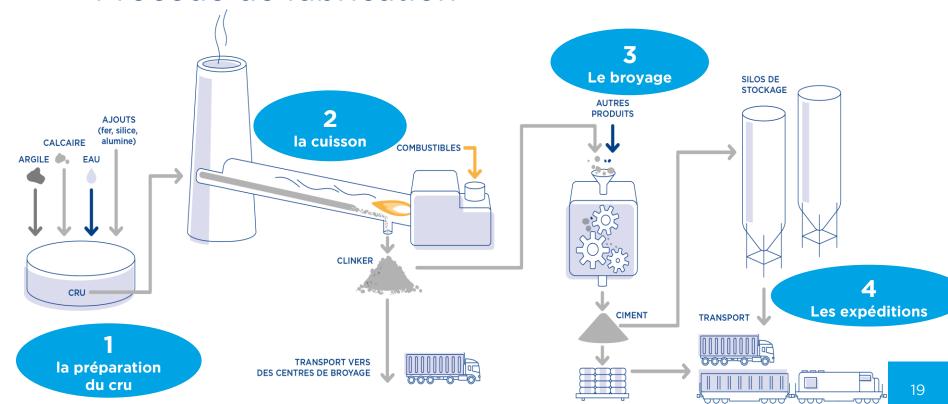
Procédé de fabrication

Clinker : mélange de calcaire et

d'argile cuit dans un four

Ciment : mélange de clinker broyé et

d'autres matières



Enjeux

- Les défis à relever par l'industrie cimentière :
 - Réduire les émissions de dioxyde de carbone
 - Atteindre la neutralité carbone à horizon 2050 à l'échelle européenne pour lutter contre le dérèglement climatique
- Les solutions possibles pour atteindre la neutralité carbone :
 - Substituer les combustibles fossiles par des combustibles alternatifs et biosourcés pour la production de la chaleur nécessaire à la cuisson du clinker
 - Développer de nouveaux ciments en y diminuant la proportion de clinker
 - Rénover les cimenteries et améliorer les procédés
 - Mettre en œuvre le captage et la séquestration du CO₂

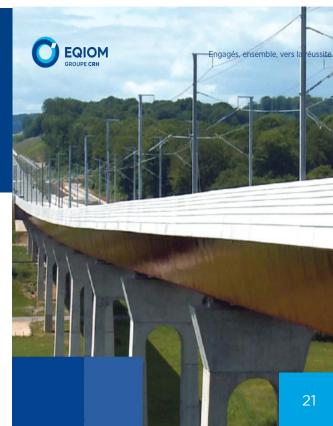
Objectifs du Programme K6

Approcher la neutralité carbone

Augmenter la capacité de production

Inscrire la cimenterie de Lumbres dans une nouvelle stratégie industrielle

- Réduire de 20 % les émissions à la tonne produite puis de 90 %
- 1 100 000 tonnes de clinker / 650 000 tonnes actuelles
- Pérenniser l'activité



Le Programme K6

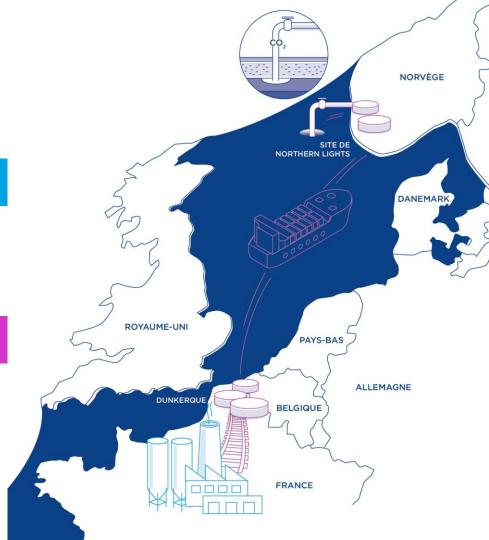
Un projet en deux temps

PHASE 1

Création d'un nouveau four de cuisson du clinker

PHASE 2 (conditionnelle)

Mise en œuvre d'une solution de captage-stockage du dioxyde de carbone



Le phasage du Programme K6

Conditions de déploiement de la phase 2

Concertation préalable (2022)

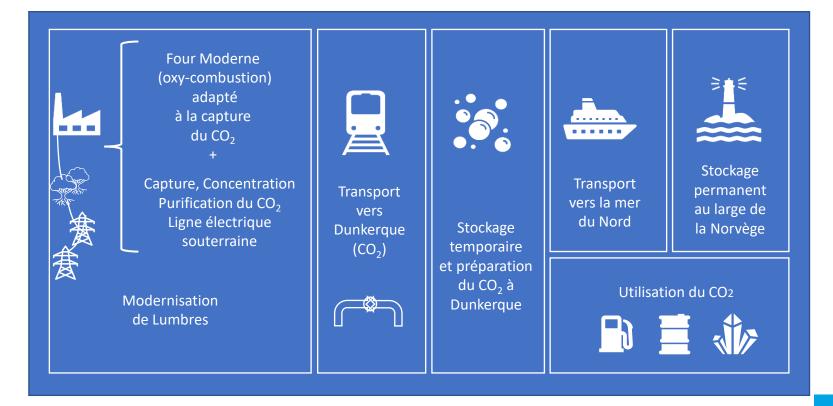
Études et autorisations

administratives (2019-2023) Construction (2023-2026)

PHASE 1



Au delà du site



Temps d'échange avec le public



RÈGLES DU JEU:

- Lever la main
- Attendre d'avoir le micro pour parler (réunion enregistrée)
- Se présenter
- Questions courtes et réponses synthétiques
- Toutes les questions orales appellent une réponse (contrairement à l'expression des points de vue)

2

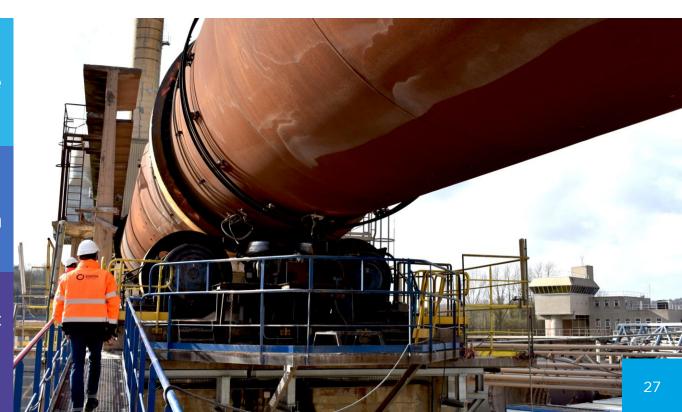
Le nouveau four

Un nouveau four en voie sèche

Une grande efficacité énergétique pour réduire les émissions de CO₂

Un équipement indispensable pour augmenter la production de clinker

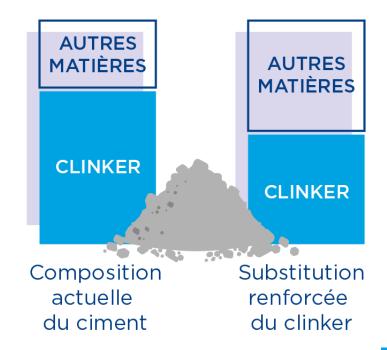
Un outil **compatible avec le déploiement du CSC**(Phase 2)



Le développement de l'économie circulaire

L'utilisation de matières alternatives

- Réduire encore la part de clinker dans la composition du ciment pour réduire son impact environnemental
- Matières alternatives : laitier de hauts fourneaux, cendres volantes, calcaire, pouzzolane et argile calcinée...
- Une diminution de la consommation des ressources naturelles (argile et craie notamment)

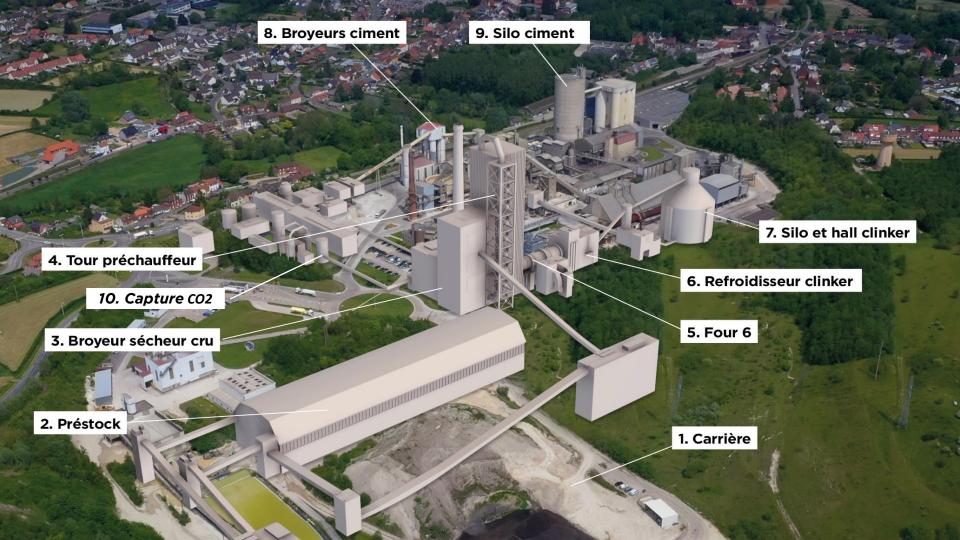


Le développement de l'économie circulaire

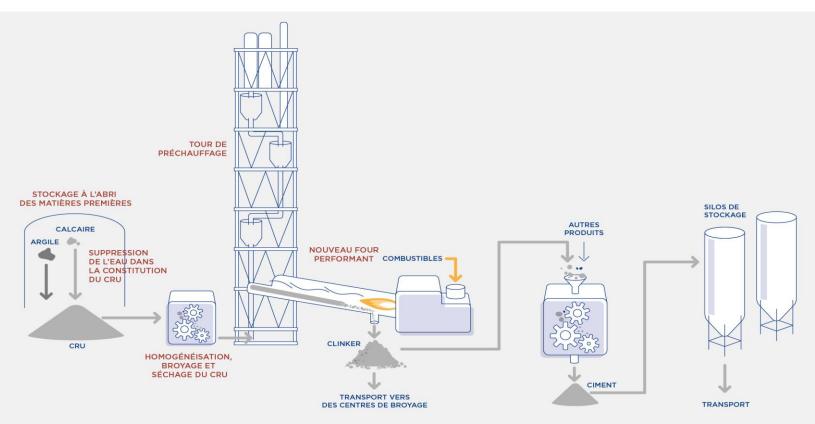
Une substitution accrue des combustibles fossiles par des combustibles alternatifs et bio-sourcés

- Réduire les émissions de dioxyde de carbone liées à la production de chaleur
- Diminuer fortement la dépendance de la cimenterie aux énergies fossiles en passant de 140 000 tonnes valorisées à 250 000 tonnes valorisées





Les principales transformations de la cimenterie



Effets attendus du nouveau four

Forte réduction des émissions à la tonne produite de clinker

- 20 % par tonne de CO₂

(+36 % avec l'augmentation de la production)

- 40 % par tonne d'oxydes d'azote

(0 % avec l'augmentation de la production)

- 80% par tonne de dioxydes de soufre

(- 66 % avec l'augmentation de la production)

Augmentation de l'extraction de matériaux :

1,7 million de tonnes/an

contre 1 million/an actuellement

Élévation de la taille de la tour du four à

110 mètres de haut,

soit 30 mètres de plus que la cheminée la plus haute du site actuel Augmentation de la quantité de combustibles valorisés

250 000 tonnes/an

contre 140 000/an actuellement

Augmentation du nombre d'emplois indirects

400 emplois indirects

contre 250 actuels

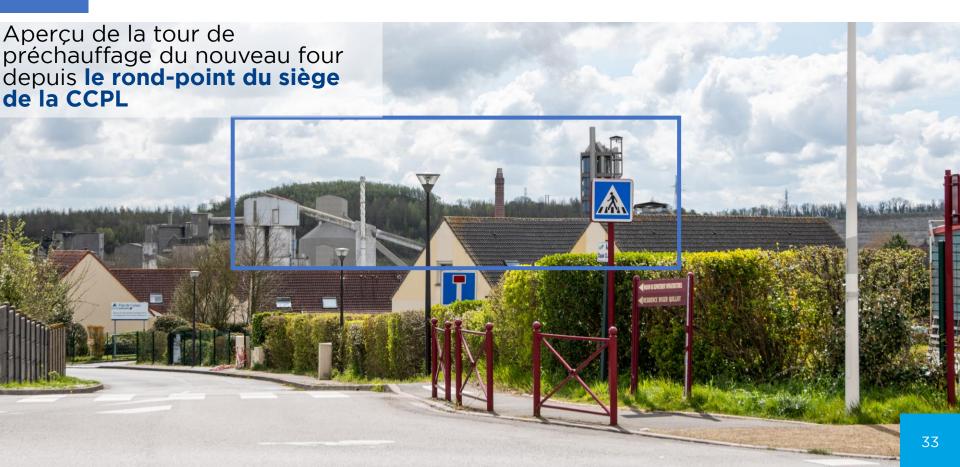
Augmentation du transport routier local avec

250 camions/jour contre 120 actuels

Baisse de la consommation d'eau

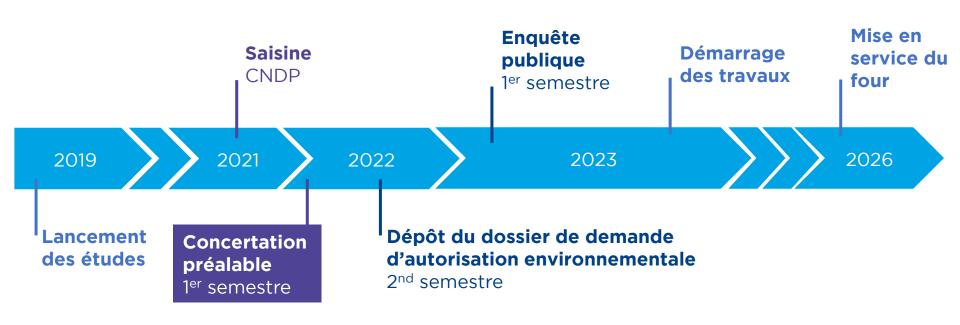
- 50 %

Insertion urbaine, paysage et patrimoine



Mise en œuvre du nouveau four

Coût et calendrier prévisionnel



Temps d'échange avec le public



RÈGLES DU JEU:

- Lever la main
- Attendre d'avoir le micro pour parler (réunion enregistrée)
- Se présenter
- Questions courtes et réponses synthétiques
- Toutes les questions orales appellent une réponse (contrairement à l'expression des points de vue)

CONCLUSION

LES GARANT.E.S

Anne-Marie ROYAL

<u>anne-marie.royal@garant-cndp.fr</u>

Jean-Michel STIEVENARD

jean-michel.stievenard@garant-cndp.fr



EQIOM

Concertation préalable

De nombreux moyens pour s'informer et s'exprimer





Les rencontres publiques :

- 2 réunions publiques
- 4 réunions avec les parties prenantes
- 5 ateliers thématiques
- Des rencontres jeunes
- 4 matinées sur les marchés
- 2 jours de visites





Pour s'informer :

- Un site internet : concertation-cimenteriedelumbres.fr
- Des documents mis à disposition en mairies et téléchargeables sur internet

Pour s'exprimer : le site internet, le coupon T, les rencontres publiques

Les prochains rendez-vous

ATELIERS

« Enjeux socio-économiques »

10 mai à Lumbres Salle Michel Berger

« Enjeux environnementaux »

17 mai à Lumbres Salle Michel Berger

RENCONTRES DE PROXIMITÉ

Marchés de Lumbres

6 mai

Marché et de Saint-Omer

7 mai

Merci de votre attention